

1

INTERVENTION DU SFPS & CONGRÈS DE BORDEAUX

Chers camarades,

Notre intervention aujourd'hui s'articule autour de trois sujets essentiels qui concernent directement la vie quotidienne de milliers de salariés ayant fait un choix fort et engagé : celui de la sécurité privée et de la sécurité incendie comme métier. Il est important de souligner que ce métier n'est pas un hasard ni une simple opportunité professionnelle, mais bien un véritable choix de vie, un engagement personnel et collectif.

Ce choix professionnel témoigne d'une volonté profonde de contribuer à la sécurité de tous, dans des contextes parfois difficiles, avec rigueur, professionnalisme et humanité. C'est un engagement qui mérite d'être reconnu, valorisé et soutenu, car il façonne le quotidien de milliers de salariés qui œuvrent chaque jour pour garantir la sûreté et la prévention des risques.

Le premier sujet concerne notre branche professionnelle.

Le second porte sur le CNAPS et ses conséquences concrètes pour les salariés.

Enfin, le troisième nous amène à nous interroger sur la place du syndicat au sein de la CFTD dans un contexte d'évolution profonde de nos entreprises.

Concernant la branche, nous devons avoir le courage de dire les choses telles qu'elles sont. Les enjeux auxquels notre profession est confrontée sont considérables, mais les réponses apportées restent aujourd'hui largement insuffisantes. Trop souvent, les logiques économiques de court terme prennent le pas sur la reconnaissance du travail accompli chaque jour par les agents sur le terrain.

Nous constatons une évolution progressive des métiers. Les missions s'élargissent, les compétences demandées augmentent, la polyvalence devient la règle. Pourtant, cette réalité n'est ni pleinement reconnue ni suffisamment valorisée. Les classifications ne reflètent plus toujours les responsabilités exercées, et la grille salariale tend à s'uniformiser vers le bas.

Les conséquences sont connues : difficultés de recrutement, turn-over important, perte d'attractivité du secteur et démotivation des salariés. Dans ce contexte, les négociations de branche peinent à produire les avancées attendues.

Face à cette situation, nous devons porter une ambition forte pour notre profession. Cela passe par une révision des classifications et des coefficients, une clarification de la notion de polyvalence et une véritable reconnaissance de la poly compétence. Cela passe également par une réflexion approfondie sur les effets de la sous-traitance, notamment lorsqu'elle se multiplie en cascade, au détriment de l'organisation du travail et des conditions d'emploi.



Nous devons également interpeller les donneurs d'ordres et les pouvoirs publics. La pression permanente exercée sur les prix fragilise l'ensemble de la filière. Les marchés attribués au moins-disant économique créent des difficultés qui finissent toujours par se répercuter sur les salariés.

L'avenir de notre secteur est aujourd'hui en débat. De nouvelles missions pourraient être confiées à la sécurité privée. Cette évolution ne pourra se construire qu'avec les salariés, jamais sans eux et encore moins contre eux. Ce sont eux qui assurent chaque jour la sécurité des biens et des personnes ; ils doivent être au cœur des décisions qui concernent l'avenir de la profession.

Le deuxième sujet concerne le CNAPS.

Nous reconnaissons pleinement son rôle dans la régulation du secteur, la délivrance des cartes professionnelles et le contrôle des activités de sécurité privée. Cependant, nous ne pouvons ignorer les nombreuses difficultés rencontrées par les salariés.

Les délais d'instruction restent trop longs. Les refus de dossiers sont parfois insuffisamment motivés, laissant les personnes concernées sans réponse claire et sans possibilité de régulariser rapidement leur situation. Ces dysfonctionnements ont des conséquences directes sur l'emploi et peuvent conduire certains salariés à perdre leur travail.

Nous souhaitons également attirer l'attention sur la règle imposant cinq années de résidence régulière en France pour ~~certain~~^{certain}s travailleurs étrangers souhaitant obtenir une carte professionnelle. Si la nécessité de vérifier les antécédents est légitime, nous considérons que les modalités actuelles peuvent créer des situations d'injustice. Des solutions alternatives, notamment par la production de documents officiels du pays d'origine, méritent d'être étudiées afin de garantir l'égalité de traitement.

Enfin, nous souhaitons ouvrir une réflexion sur la place du syndicat dans notre organisation.

Le syndicat demeure le socle de la démocratie interne de la CFDT. Pourtant, l'évolution des entreprises, désormais souvent implantées sur plusieurs régions, modifie progressivement les équilibres existants.

Les sections syndicales d'entreprise prennent de plus en plus une dimension nationale. Dans le même temps, les coordinations fédérales jouent un rôle croissant dans leur animation. Cette évolution soulève une question essentielle : quelle sera demain la place des syndicats régionales, dont la mission historique est précisément d'accompagner et d'organiser les sections syndicales ?

Certes, des coordinations fédérales ont été mises en place. Mais dans les faits, elles fonctionnent de plus en plus comme de véritables syndicats d'entreprise, sans que cela soit clairement assumé.

Il est très utile de rappeler : conformément aux dispositions statutaires, le syndicat SFPS exerce ses compétences dans un périmètre régional et assure, à ce titre, la gestion et la coordination des sections dont le siège social est situé à Paris ou dans son agglomération.





Aujourd'hui, peu d'entreprises sont concernées, mais leur poids économique et social est considérable. Les accords qu'elles négocient influencent largement les équilibres de la branche. Il est donc nécessaire d'ouvrir un débat serein et constructif entre les syndicats et la fédération afin de clarifier les responsabilités de chacun et de préserver le rôle fondamental des syndicats dans notre organisation.

Et dans cette réalité, il faut bien le reconnaître : le SFPS est aujourd'hui absent.

Chers camarades,

À travers ces trois sujets, une même exigence s'exprime : celle de placer les salariés au cœur des décisions qui concernent leur avenir. Qu'il s'agisse de l'évolution de la branche, du fonctionnement du CNAPS ou de l'organisation de notre action syndicale, nous devons continuer à porter une vision fondée sur la reconnaissance, la justice sociale et le respect de nos statuts.

C'est collectivement que nous construirons l'avenir de notre profession et renforcerons notre représentativité.

Pour la CFDT-SFPS

Simon SAKHI

